



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aménagement de deux créneaux de dépassement sur la RN147 entre Limoges et Poitiers

Dossier de presse

Chamborêt - Vendredi 28 avril 2023



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine**



département
Haute-Vienne

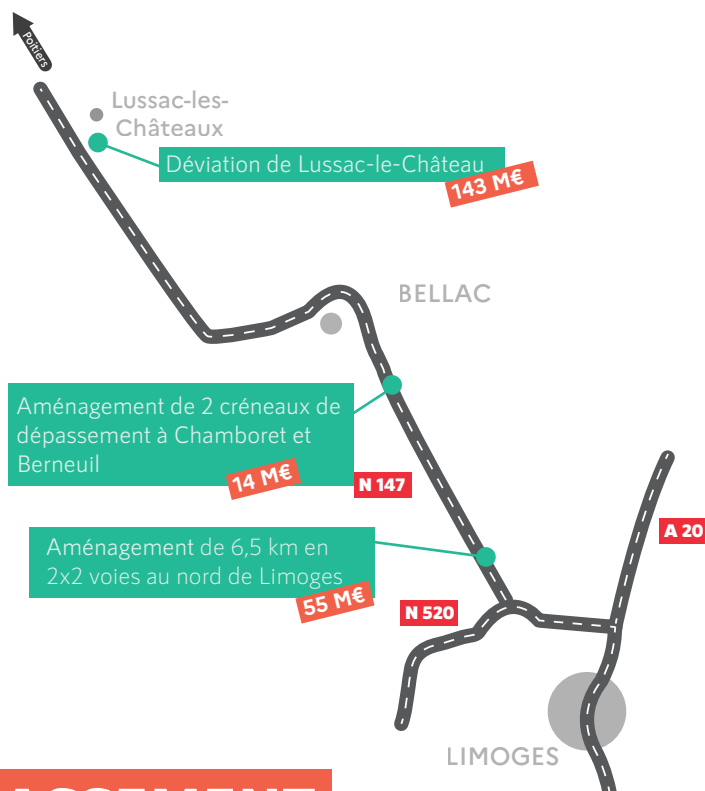
L'AMÉNAGEMENT DE LA RN147

Des objectifs de sécurité et de confort des usagers

L'objectif majeur des aménagements est l'amélioration de la sécurité des usagers du tronçon Limoges-Poitiers.

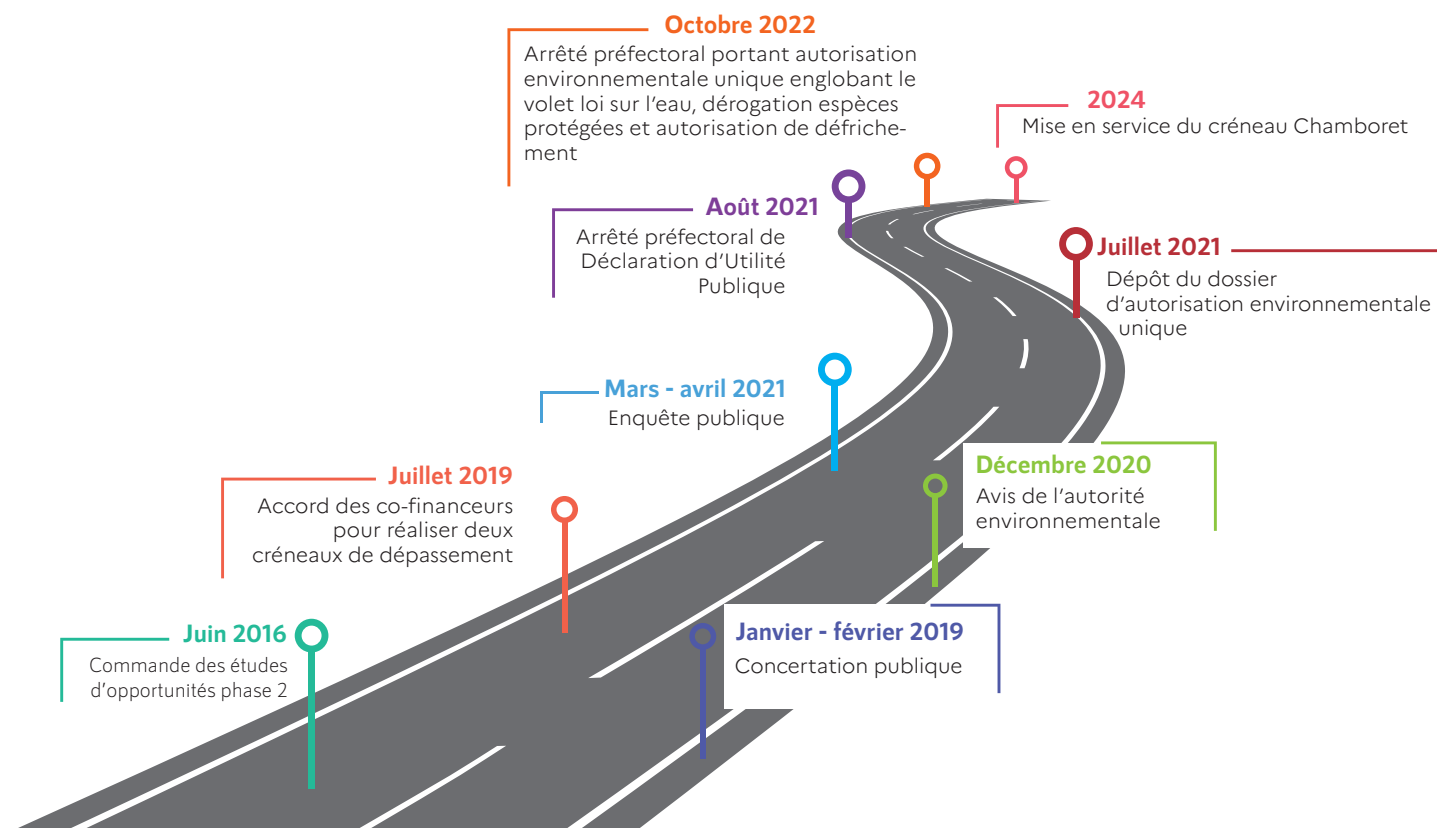
- **la sécurisation des dépassements** par des créneaux de dépassement à 2 × 2 voies avec limitation de la vitesse à 110 km/h ;
- **une fiabilisation du temps de parcours** grâce à la déviation de Lussac-les-Châteaux et à de nouvelles possibilités de dépassement, notamment de poids lourds.

Le financement est assuré par le **Contrat de Plan État-Région** dans lequel 218 millions d'euros ont été inscrits.



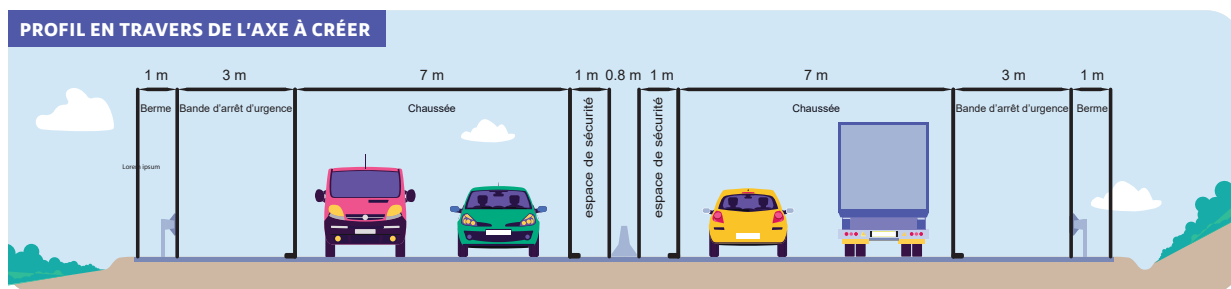
LES CRÉNEAUX DE DÉPASSEMENT

Les dates clés du projet



L'opération

Réalisation de deux créneaux de dépassement à 2X2 voies de 1000 mètres.



Pourquoi cet aménagement ?

Ces créneaux vont surtout améliorer la sécurité sur un axe très fréquenté et le confort de l'utilisateur.

Le trafic



Environ 8 000 véhicules par jour deux sens confondus à l'heure actuelle

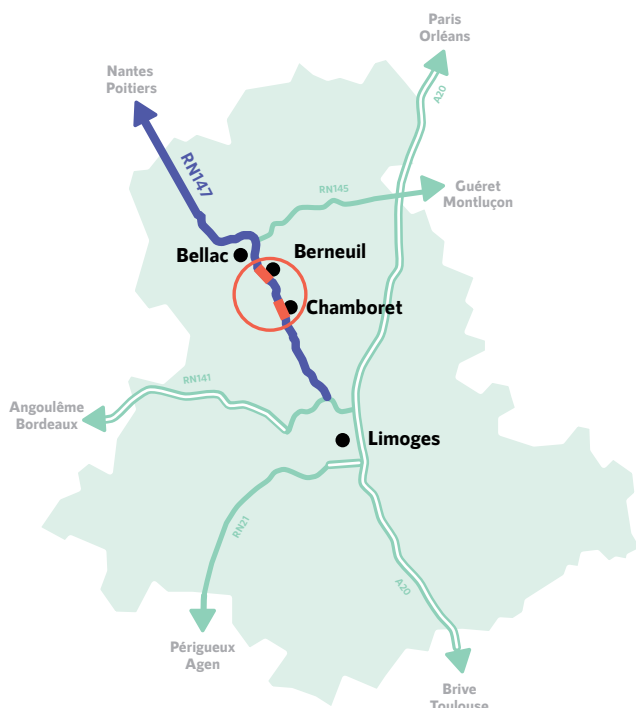


Près de 9 800 véhicules par jour à l'horizon 2040



Environ 15 % de poids lourds

Localisation des créneaux



UN PROJET PORTÉ PAR L'ÉTAT

La RN147 est une voirie nationale, dont l'État assure l'aménagement de l'exploitation.

Maîtrise d'ouvrage :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine

Maîtrise d'ouvrage déléguée :

Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO).

Ce projet est financé par le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2022 avec un cofinancement :

- Conseil Départemental de la Haute-Vienne (45%)
- État (32%)
- Région Nouvelle-Aquitaine (23%)

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Déclinaison de la séquence Éviter, Réduire, Compenser

Le projet a été conçu selon une stratégie d'évitement des impacts écologiques :

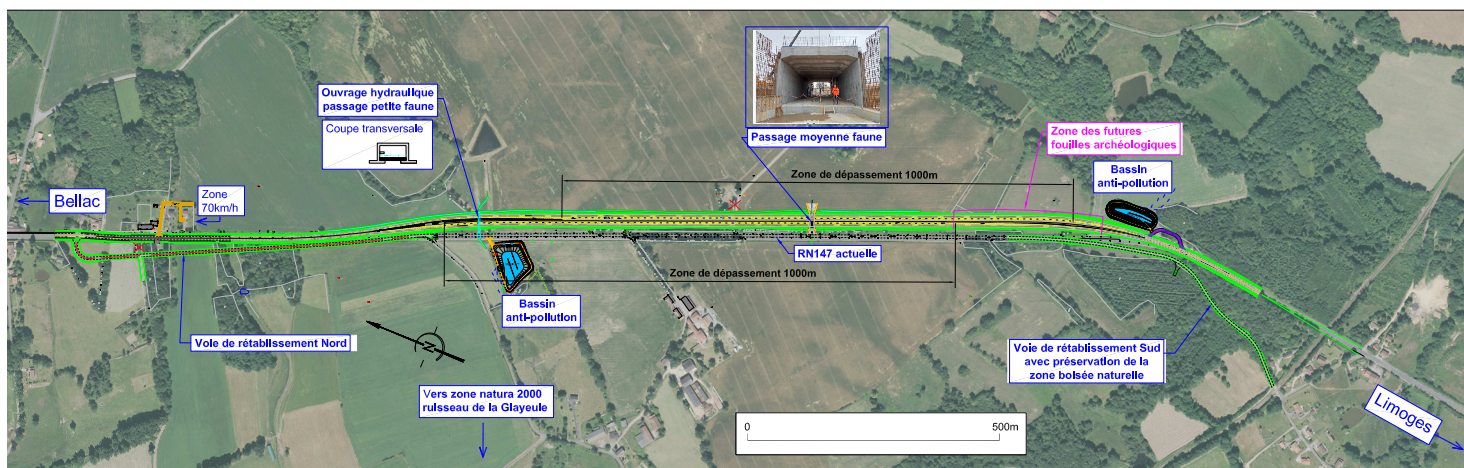
- réduction de la surface impactée par le projet,
- conservation de haies et d'arbres remarquables,
- multiplication des passages à faune.

Environ
25 hectares de mesures compensatoires
des impacts sur les milieux humides, ouverts ou boisés

>> 13 mesures de réduction des impacts pendant et après les travaux

Adapter les dates de travaux de préparation des sites en fonction des exigences écologiques des espèces	Enlèvement des habitats de refuge et déplacement des espèces
Pose de barrière anti-petite faune sur les bordures du chantier	Gestion des eaux de pompage et de ruissellement en phase chantier
Privilégier les travaux à partir de la route existante et définir la localisation des installations de chantier en fonction du patrimoine naturel	Gestion des poussières
Réduire ponctuellement l'emprise des travaux et mettre en défens les arbres favorables au Pique-prune et aux chiroptères situés à proximité	Assistance environnementale et/ou maîtrise d'oeuvre en phase chantier par un écologue
Repérer, conserver et déplacer les grumes habitées par des chauves-souris ou des insectes saproxylophages patrimoniaux	Aménagement de passages sécurisés pour la faune
Déconstruction de bâtiment adapté à la présence de gîtes à chiroptères	Adaptation des ouvrages hydrauliques aux enjeux écologiques
	Adaptation écologique des bassins routiers pour éviter les mortalités amphibiens

Zoom sur le créneau de Chamboret



Mise en place de dispositifs permettant d'assurer la continuité écologique et la prévention des pollutions :

- 1 passage de moyenne faune,
- 5 passages de petite faune,
- 1 ouvrage hydraulique,
- 2 bassins d'assainissement.

Contacts presse :

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine :
Sophie Billa
05 56 90 60 18

Région Nouvelle-Aquitaine :
Rachid Belhadj
05 57 57 02 75

Département de la Haute-Vienne :
Anne-Catherine Farges
05 44 00 12 42

Préfecture de la Haute-Vienne :
Delphine Dominguez
05 55 44 17 50